

Hermanns R E

V/réf.: Wilms Josette
N/réf.: ACP 135/ Wilms (Daisomont)
N° d'entreprise de la copropriété : 0823.958.382

Madame, Monsieur

CONCERNE : Vente parking P16 (C 8699), sis Chaussée de Stockel 302-306 à 1200 Bruxelles.
ACP Le Stockel
Compte de la copropriété : BE79 0689 0910 4033

En réponse à votre lettre, vous trouverez, ci-après les renseignements demandés.

Article 3.94§1

1°) Montant du fonds de roulement et du fonds de réserve

Le fonds de roulement s'élève à 8.596,08€

Le fonds de roulement est transféré par nous entre acheteur et vendeur après paiement des sommes dues à la copropriété (il est la seule garantie de bonne fin qu'elle possède à l'égard des vendeurs)

Le fonds de réserve s'élève à 41.987,24€ au 31/12/2024.

2°) Montant des arriérés éventuels dus par le cédant :

Le cédant n'a pas d'arriérés. A revoir à la sortie du prochain décompte de charges.

Nous vous informons que le cédant sera tenu de payer ses charges jusqu'à la passation de l'acte.
Nous vous informons qu'un montant de 80€ sera imputé au vendeur pour réponse à votre courrier.

3°) Situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété :

Voir PV en annexe.

4°) Relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété :

A ce jour, il n'y a aucune procédure judiciaire en cours.

5°) Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années :

Voir PV en annexe.

6°) Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :

Voir bilan en annexe.

Bruxelles le 26 janvier 2026

Chauffage au gaz individuel.

Les DIU de la copropriété sont consultables en nos bureaux, moyennant un rendez-vous au préalable.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir le document destiné au syndic (§3) en nous communiquant la date de la passation de l'acte ainsi que le nom et l'adresse de l'acquéreur. Ces informations sont nécessaires pour établir une répartition correcte des charges trimestrielles ou annuelles entre l'ancien et le nouveau propriétaire. Merci pour votre collaboration et le respect des délais.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Thibaut Chome
Gestionnaire

